DLP 19-4-83146124

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Bulletin N°7

15 Avril 1983



PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION PROVENCE - ALPES - COTE D'AZUR et CORSE
(ALPES de HAUTE PROVENCE, HAUTES-ALPES, ALPES MARITIMES, BOUCHES-DU-RHONE, HAUTE-CORSE, CORSE SUD, VAR, VAUCLUSE, SUD de la DROME)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX Siège de la circonscription : 24, Rue Edouard Delanglade – 13006 MARSEILLE

Station d'Avertissements : Quartier Cantarel - MONTFAVET Adresse Postale : B.P. 95 84140 MONTFAVET - TELEPHONE : (90) 88.21.83
ABONNEMENT ANNUEL Bulletin GENERAL : 92 F – Bulletin TOMATE : 40 F – VITI-VAR : 40 F à Régis. recettes DDA, CCP Marseille 9660 74 V

VIGNE

EXCORIOSE -

Rappel des deux interventions souhaitables aux stades C-D et D-E .A la liste des spécialités autorisées ajouter le BTF (carbendazime + thirame + folpel) .

OIDIUM -

Depuis 1980 la pression de l'*Oïdium* va en s'aggravant .Les causes sont certainement nombreuses et sont discutées ....

De toute façon on devra soigner la protection et se tenir prêt à intensifier le programme des interventions .

Avec le Carignan les attaques sont visibles très tôt et nous mobilisent pour intervenir, alors que pour d'autres cépages réputés peu sensibles comme l'Aramon ou le Grenache les attaques apparaîssent brutalement sur grappes vers le mois de Juillet et sont difficilement enrayées .Il faudra donc avec ces derniers ne pas relâcher la protection après la nouaison .

Le programme classique valable pour les années normales et utilisant des soufrages est le suivant :

1er traitement au stade 2 à 5 feuilles, renouvelé 15 jours après pour les cépages sensibles tels que Carignan, Cinsaut, Alphonse Lavallée, Chasselas .

2ème traitement à la floraison .

3ème traitement au stade grain de la grosseur d'un petit pois, soit peu avant l'arrêt de croissance des sarments (fin Juin) .

A la lumière de ce qui vient de se passer en 1982, on aura intérêt à poursuivre la protection au-delà de Juin si la pression du champignon se fait sentir .

Il est à noter que pour le début de la protection un programme à base de matières actives pénétrantes apportées par Bayleton, Rubigan, Saprol, Vigil utilisées à la cadence de 15 jours est intéressant .

A la floraison il est préférable de pratiquer un soufre poudrage .Après nouaison les traitements doivent atteindre les grappes, aussi, si on ne dispose pas de pulseur visant les grappes, il est préférable de continuer à pratiquer des soufrages .

Lorsque le *Mildiou* nécessite une protection il est intéressant d'utiliser en traitements jumelés les produits pénétrants ainsi que le soufre mouillable ou le Karathane à la cadence de 15 jours .Attention à bien respecter la dose de 10 kg de soufre mouillable à l'hectare .

En cas d'attaque grave, deux traitements successifs à 7 jours sont curatifs avec la plupart des produits .

ATTAQUES d'INSECTES SUR SARMENTS ET PORTEURS DANS LE VAR -

Dans de nombreuses situations du Var des dégâts d'*appates* (coléoptères mineurs) ont été observés au moment de la taille .Habituellement ces insectes ne nécessitent pas d'intervention .

Toutefois, dans les zones fortement atteintes on aura intérêt à l'avenir à :

- Brûler les sarments au moment de la taille ou les broyer soigneusement et les enfouir (cela peut encore être pratiqué actuellement) .

- Traiter au cours du mois de Mai contre les adultes avant leur ponte sur jeunes pousses . Ce traitement peut correspondre à celui contre la *Pyrale*; utiliser alors deltaméthrine 0,75 g M.A. /hl (Décis); ou méthomyl 50 g M.A./hl (Lannate); ou en l'absence de *Pyrale* lindane 9 g M.A./hl (nombreuses spécialités) .

7229

..../....

Imprimerie de la Station "Provence-Côte d'Azur Corse" - Directeur-Gérant : P. Duffaud — CPPAP N° 478 AD

ARBRES FRUITIERS

PROTEGER LES ABEILLES C'EST AMELIORER LA PRODUCTION

TAVELURES DU POMMIER et DU POIRIER -

Une première contamination a pu être possible durant les pluies du 25 Mars dans le Comtat (réseau stop) si le stade C3 était atteint et en vergers contaminés en 1982 et non traités cette année .

Dans ces cas exceptionnels les premières taches devraient apparaître à partir du 15 Avril sur feuilles ou jeunes poirettes .

En lutte préventive, il convient de renouveler la protection à la fin de la floraison ou s'il est absolument nécessaire durant celle-ci si un risque de pluie devient imminent .

HOPLOCAMPE DU POIRIER, DU POMMIER, DU PRUNIER -

Dans les vergers ayant subi des dégâts l'an passé, on interviendra à la fin de la chute des pétales avec un insecticide de préférence non dangereux pour les abeilles tel phosalone (Azofène, Zolone) 60 g M.A./hl ou si ce risque n'existe plus avec azinphos (nombreuses spécialités) 40 g M.A./hl, lindane (nombreuses spécialités) 20 g M.A./hl ou malathion (nombreuses spécialités) 75 g M.A./hl .

CECIDOMYIE DES FEUILLES DE POIRIER

En cas d'attaques observées en 1982, deux applications à 12 jours d'intervalle seront effectuées après la floraison avec un produit à base de diazinon (Knox out) 24 g M.A./hl,ou de vamidothion (Kilval, Sepaphid) 50 g M.A./hl .Produits également efficaces contre les *pucerons*.

MONILIA DES ARBRES A NOYAU -

Sur cerisiers plus particulièrement, on interviendra seulement en cas de pluie durant la floraison, mais systématiquement à la chute des pétales sur les variétés sensibles à cette maladie avec l'un des produits déjà cités sur abricotiers (bulletin N°3).

OIDIUM -

Maintenir la protection notamment sur pommiers ayant eu des attaques graves en 1982 .

PUCERONS -

Sur toutes les espèces fruitières, contrôler leur présence éventuelle pour intervenir dès la fin de la floraison .

SCOLYTE DE L'OLIVIER = Neiroun (Phloetribus SC.) -

Ce ravageur peut commettre d'importants dégâts surtout sur oliviers affaiblis et si des rameaux coupés subsistent dans le verger .

Dans les oliveraies ayant subi des dégâts en 1982, on traitera dès le premier réchauffement avec un produit à base de lindane (nombreuses spécialités) 30 g M.A./hl ou d'oléoparathion (nombreuses spécialités) 50 g M.A./hl et on éliminera les rameaux secs ou coupés .

En cas de forte attaque, renouveler ce traitement une douzaine de jours après .

ACARIENS ROUGES -

Les éclosions sont en cours .A partir du 20 Avril, dans les régions les plus précoces et après la floraison, on interviendra si plus de 60 % des feuilles portent des formes mobiles .

Pour cette première application on utilisera de préférence un produit à base d'amitraze (Maitac, Tudy) ou de tétrasul (Animert) .

ACARIOSE DU CERISIER -

Rappel du traitement à effectuer à la chute des pétales (soufre mouillable) en vergers atteints en 1982 .

PHYTONOME de la LUZERNE

Il est encore temps d'intervenir contre les larves de *Phytonome* avec phosalone 60 g M.A./hl (Zolone) ou toxaphène 225 g M.A./hl (Phénoryl) .

..../....

● QUE FAUT-IL FAIRE ?

Aucun symptôme n'est vraiment caractéristique, des erreurs sont possibles. Souvent, seul l'examen en laboratoire permet d'être sûr.

Seul un dépistage précoce peut éviter la destruction totale de votre verger ou de votre pépinière.

Aussi :

Surveillez vos cultures, et en cas de soupçon,

Renseignez-vous et adressez vos échantillons :

- **soit au Service de la Protection des Végétaux de votre Circonscription phytosanitaire (voir au dos) ;**
- **soit directement au Laboratoire « Feu bactérien », INRA, Station de Pathologie végétale, route de Saint-Clément, Beaucouzé, 49000 ANGERS. Tél. (41) 48-51-23.**

L'échantillon doit :

- Comprendre une partie malade et une autre saine située sous la première (pousse nécrosée, par exemple, avec la base saine).
- Être placé dans un sac plastique bien étanche et fermé hermétiquement.
- Être envoyé en urgence le jour même accompagné de l'étiquette ci-dessous.

MODÈLE D'ÉTIQUETTE

Nom et adresse de l'expéditeur : ____________

Nature de la plantation : ____________

Date d'apparition des premiers symptômes : ____________

Importance de l'attaque : ____________

Répartition des Circonscriptions phytosanitaires

ALSACE ET LORRAINE (Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Vosges). Service de la Protection des Végétaux, Cité administrative, 2, rue de l'Hôpital militaire, 67084 STRASBOURG CEDEX. Tél. (88) 61-49-50.

AQUITAINE (Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques). Service de la Protection des Végétaux, chemin d'Artigues, B.P. 47, 33150 CENON-LA-MORLETTE. Tél. (56) 86-22-75 et 86-24-35.

AUVERGNE ET LIMOUSIN (Allier, Cantal, Corrèze, Creuse, Haute-Loire, Puy-de-Dôme, Haute-Vienne). Service de la Protection des Végétaux, Cité administrative, rue Pelissier, 63034 CLERMONT-FERRAND CEDEX. Tél. (73) 92-42-68.

BASSE ET HAUTE-NORMANDIE (Calvados, Eure, Manche, Orne, Seine-Maritime). Service de la Protection des Végétaux, 927, route de Lion, 14200 HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR. Tél. (31) 93-03-47.

BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ (Côte-d'Or, Doubs, Jura, Nièvre, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Territoire de Belfort, Yonne). Service de la Protection des Végétaux, Zone industrielle Nord, 21206 BEAUNE CEDEX. Tél. (80) 22-19-38.

BRETAGNE (Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-et-Vilaine, Morbihan). Service de la Protection des Végétaux, 280, rue de Fougères, 35000 RENNES. Tél. (99) 36-01-74.

CENTRE (Cher, Eure-et-Loire, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret). Service de la Protection des Végétaux, 93, rue de Curambourg, 45400 FLEURY-LES-AUBRAIS. Tél. (38) 86-36-24.

CHAMPAGNE-ARDENNE (Ardennes, Aube, Marne, Haute-Marne). Service de la Protection des Végétaux, 62, avenue Nationale, La Neuvillette, 51056 REIMS CEDEX, B.P. 1154. Tél. (26) 09-06-43 et 09-27-46.

ILE-DE-FRANCE (Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Val-d'Oise, Ville de Paris, Yvelines). Service de la Protection des Végétaux, 47, rue Paul Doumer, 93105 MONTREUIL-SOUS-BOIS. Tél. 287-76-71.

LANGUEDOC-ROUSSILLON (Aude, Gard, Hérault, Lozère, Pyrénées-Orientales). Service de la Protection des Végétaux. Maison de l'Agriculture bât. 5, place Chaptal, 34076 MONTPELLIER. Tél. (67) 92-28-72.

MIDI-PYRÉNÉES (Ariège, Aveyron, Haute-Garonne, Gers, Lot, Hautes-Pyrénées, Tarn, Tarn-et-Garonne). Service de la Protection des Végétaux, rue Saint-Jean prolongée, B.P. 20, 31130 BALMA. Tél. (61) 83-81-55 et 83-82-55.

NORD, PAS-DE-CALAIS ET PICARDIE (Aisne, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Somme). Service de la Protection des Végétaux, Cité administrative, 59048 LILLE CEDEX. Tél. (20) 52-12-21, 52-00-25 et 52-72-80.

PAYS DE LA LOIRE (Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Vendée). Service de la Protection des Végétaux, Cité administrative, rue Dupetit-Thouars, 49043 ANGERS CEDEX. Tél. (41) 66-21-32.

POITOU-CHARENTES (Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres, Vienne). Service de la Protection des Végétaux, « La Fenêtre Nord », route de Vasles, BIARD, 86000 POITIERS. Tél. (49) 88-35-55.

PROVENCE, ALPES, COTE-d'AZUR ET CORSE (Alpes de Haute-Provence, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Corse, Var, Vaucluse). Service de la Protection des Végétaux, 24, rue Edouard-Delanglade, 13006 MARSEILLE. Tél. (91) 37-24-13.

RHONE-ALPES (Ain, Ardèche, Drôme, Isère, Loire, Rhône, Savoie, Haute-Savoie). Service de la Protection des Végétaux, 55, rue Mazenod, 69426 LYON CEDEX 3. Tél. (78) 62-20-30.

Imp. Gibert-Clarey, Tours

LE FEU BACTÉRIEN

(Erwinia amylovora)

menace vos cultures



Association de Coordination Technique Agricole
149, rue de Bercy, 75579 PARIS CEDEX 12
Téléphone : 346.12.20



● OU EST-IL ?

Le Feu bactérien, originaire d'Amérique du Nord est signalé dans les pays suivants : Allemagne de l'Est, Allemagne de l'Ouest, Angleterre, Belgique, Canada, Chili, Danemark, Égypte, États-Unis, Guatémala, Hollande, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pologne et Turquie.

EN FRANCE

Le premier foyer est découvert en 1972, sur haies d'aubépines sauvages dans la région de Dunkerque. Il fait aussitôt l'objet de mesures d'éradication qui ne seront suspendues qu'en 1977, l'évolution de la maladie étant trop rapide. En 1978 deux autres foyers sont découverts dans le Sud-Ouest :

- le premier dans quelques localités des Landes et des Pyrénées-Atlantiques : des attaques dans plusieurs vergers de poiriers, très dispersés ;
- le second, dans le Lot-et-Garonne : foyer localisé à quelques vergers de poiriers proches de Damazan.

Ces deux foyers font l'objet de mesures d'éradication sévères.

En 1978, le Feu bactérien n'a jamais été observé en pépinière.

EN FRANCE
**Aucune zone n'est à l'abri des attaques de cette maladie.
La plupart des variétés de poirier et quelques-unes de pommier sont très sensibles ainsi que les aubépines et la plupart des cotoneaster.**

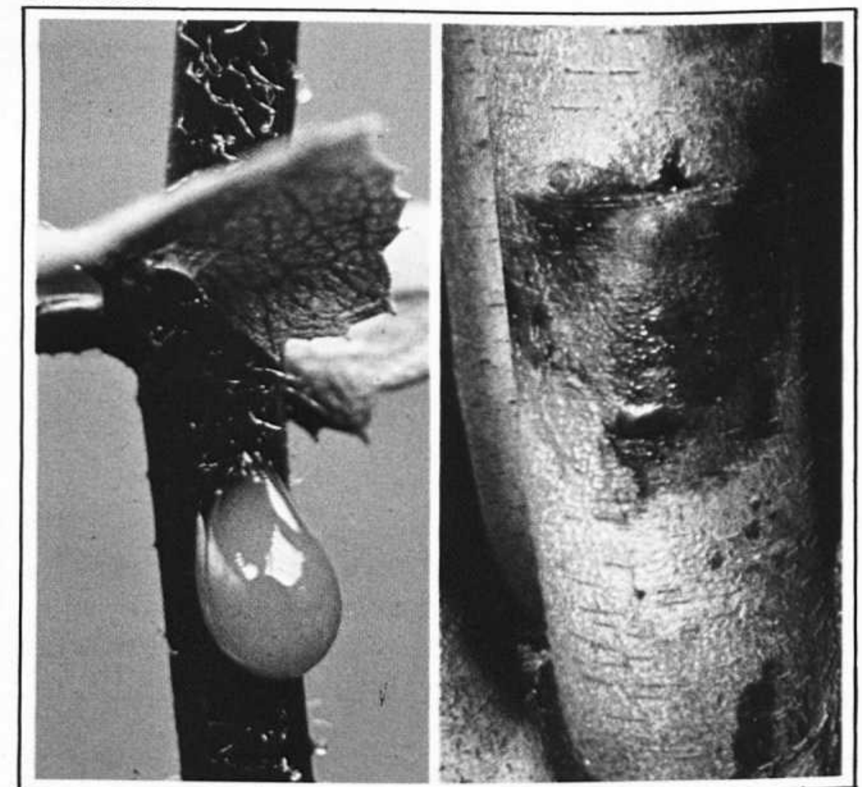
ATTENTION : Le Feu bactérien peut être discrètement présent pendant plusieurs années.

● COMMENT SE PRÉSENTE-T-IL ?

Sur toutes les plantes hôtes, les symptômes sont semblables. Mais leur manifestation est plus ou moins nette selon l'état de la plante, le climat...



La bactérie pénètre par les fleurs (premières floraisons et floraisons secondaires) ou par l'extrémité des pousses herbacées, en été. Les parties atteintes noircissent et se dessèchent. Les extrémités des pousses et les pédoncules floraux se recourbent en crosse.



Les organes attaqués peuvent se couvrir de gouttes d'exsudat gluant. Des chancres d'où peut suinter l'exsudat, se forment sur les charpentières.



La nécrose progresse sur les pousses, les charpentières, puis le tronc. Les feuilles, bouquets floraux et fruits atteints, desséchés restent attachés à l'arbre.



Sous l'écorce, les tissus récemment atteints sont striés de brun rougeâtre. Pendant l'hiver, la maladie évolue peu, les chancres, comme toutes les parties atteintes, assurent la conservation de la bactérie jusqu'au printemps suivant. Chez les variétés sensibles, l'arbre entier peut être tué en l'espace d'une saison.



Les premiers symptômes de la maladie peuvent également être trouvés sur Aubépine.

Pour plus de détails, vous pouvez consulter :

- soit la brochure éditée par l'Institut National de Vulgarisation pour les Fruits, Légumes et Champignons, et intitulée :

  « Le Feu bactérien du Poirier et du Pommier »

- soit le document édité par l'Institut Technique Interprofessionnel de l'Horticulture, intitulé :

  « Problèmes sanitaires actuels en Pépinière »

● COMMENT SE TRANSMET-IL ?

L'exsudat contenant la bactérie est transporté par la pluie, le vent, l'aspersion sur frondaison, les insectes (psylles, pucerons, abeilles...), les oiseaux...

CETTE MALADIE EST AUSSI PROPAGÉE PAR :

Les outils ou le matériel souillé : les appareils de taille, de pulvérisation, de transport et les emballages.

Le transport de plants, porte-greffes et greffons contaminés.

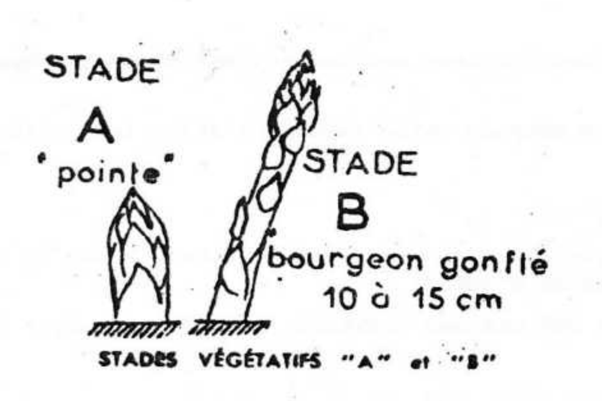
L'Aubépine, le Cognassier, le Cotoneaster, le Poirier, le Pommier, le Pyracantha, le Sorbier, le Stransvaesia... sont des plantes hôtes. Mais il existe des différences de sensibilité variétale. Par exemple, pour le Pommier, Jonathan est particulièrement sensible ; pour le Poirier, Passe Crassane et Alexandrine Douillard sont parmi les plus sensibles.

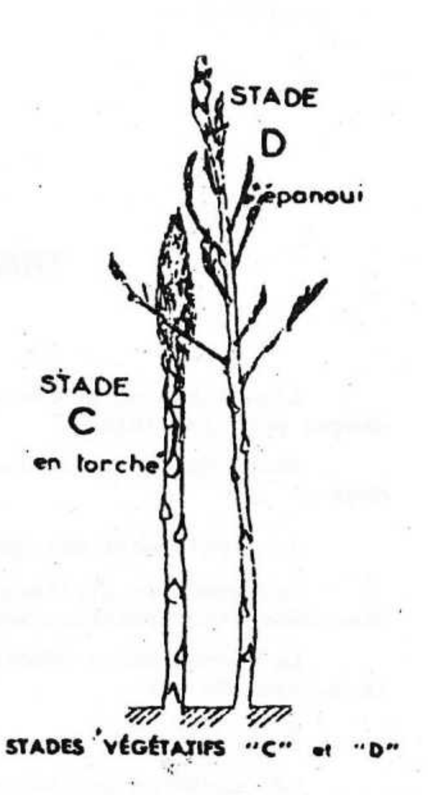
Les genres les plus sensibles sont : Poirier, Cotoneaster et Aubépine.

Document réalisé par l'Association de Coordination Technique Agricole avec la collaboration technique de l'Institut National de la Recherche Agronomique, du Service de la Protection des Végétaux, et de l'Institut Technique Interprofessionnel de l'Horticulture.

Clichés aimablement communiqués par le Laboratoire de bactériologie de l'INRA à Angers, le Service de la Protection des Végétaux et la Protection des Plantes, Danemark.

CULTURES LEGUMIERES (plein champ et abris)





Source : J. HENNEQUIN

MOUCHE DE L'ASPERGE -

Sur jeunes plantations non récoltées, une pulvérisation sera effectuée contre la *mouche* quand les premiers turions auront 4-5 cm (stade A) .

On renouvellera le traitement 2 fois à 10-12 jours d'intervalle (stades B-C)

Produits utilisables :

- diméthoate 50 g M.A./hl (nombreuses spécialités) .
- formothion 50 g M.A./hl (Anthio) .

TEIGNE DU POIREAU -

Le vol des papillons débute . Il n'y a pas lieu de traiter pour l'instant .

MOUCHE DU CHOU SUR NAVETS -

Le vol se poursuit .

Renouveler le traitement préconisé dans notre bulletin N°6 .Ne pas traiter :

- les navets dont le sol a été désinsectisé au semis depuis moins de deux mois .
- les navets récoltés avant le 1er Mai .

MOUCHE DES SEMIS -

Rappel cf. bulletin N°6 .

OIDIUM DES CUCURBITACEES -

Effectuer préventivement des traitements au soufre. L'opération doit être faite sur feuillage sec lorsque la température est inférieure à 30°C .

Sous petits tunnels,il est possible de déposer entre les plantes, à intervalle régulier, des petits tas de soufre poudrage de manière à assurer la protection jusqu'au retrait complet de la couverture plastique .

A la première tache utiliser un fongicide systémique tel que :

triadiméfon 7,5 g M.A./hl (plein champ, delai avant récolte : 3 jours) .
imazalil 10 g M.A./hl (en plein air uniquement, delai avant récolte : 2 jours) .
fénarimol 2,4 g M.A./hl (délai avant récolte : 2 jours) .

MILDIOU DU POIVRON -

Pour lutter préventivement contre le *Mildiou* (flétrissement de la plante) on mélangera à l'eau de chaque irrigation (surtout si celle-ci vient d'un canal collectif) un produit commercial à base de nabame apportant 600 g de matière active pour 1000 m2 de culture (Nabasan, Algacid, Dithane A 40) .

On peut également attendre le premier flétrissement, on arrosera alors le collet de chaque plante avec une solution à base de captafol contenant 300 g de spécialité commerciale (Difosan flo, Orthodifolatan)/hl d'eau à raison d'environ un verre de bouillie par plante .Arracher les plantes atteintes .

MOUCHE DE L'OIGNON -

Le vol de la première génération a débuté .Il est nécessaire de protéger les oignons d'automne ou désinsectisés depuis plus de deux mois .

Pour cela on effectuera une première pulvérisation vers le 25 Avril (cf bulletin N°6) .

TOMATE (serre) -

CLADOSPORIOSE, BOTRYTIS, PUCERONS (rappel cf bulletin N°2) .

P.231

TRAITEMENTS PHYTOSANITAIRES ET PRESERVATION DE LA FAUNE

L'utilisation de certaines matières actives entrant dans la composition des spécialités phytopharmaceutiques peut présenter un danger pour le gibier .

Leur impact sur la faune sauvage varie toutefois selon les cultures traitées, leur dose et leur époque d'emploi, le mode d'épandage .

1 - Traitement des semences

Les produits utilisés pour le traitement des semences, seuls ou en mélange, présentent un risque relativement faible pour le gibier dans les conditions normales d'emploi .

La consommation répétée des graines traitées, accroît cependant les risques. Il faut donc éviter tout déversement de graines à la surface du sol .

2 - Traitement des principales productions agricoles .

Les matières actives considérées comme dangereuses pour le gibier sont répertoriées, par type de cultures, dans le tableau ci-après .

Les associations contenant l'une de ces matières actives présentent également un danger pour la faune sauvage .

3 - Emploi des appâts empoisonnés.

La lutte sous forme d'appâts est celle qui présente potentiellement le plus de risque pour le gibier, notamment lorsque l'appât utilisé représente une nourriture possible ou lorsqu'il y a disette alimentaire .

Insecticides : les matières actives suivantes sont considérées comme dangereuses : parathion, toxaphène, chlorpyriphos et à un moindre degré l'endosulfan, le carbaryl, le lindane .

Rodenticides : ils sont tous dangereux; les appâts doivent donc être mis hors d'atteinte du gibier : dans les trous de sortie des galeries, dans des tuyaux, sur radeaux .

Molluscicides : le métaldéhyde et le mercaptodiméthur son toxiques .

Source = Livret "Choisissez et dosez" édité par l'Office National de la Chasse
85 bis, Avenue de Wagram - 75017 PARIS .

MATIERES ACTIVES TOXIQUES POUR LE GIBIER - CULTURES SPECIALISEES

CULTURES	HERBICIDES	INSECTICIDES et ACARICIDES	FONGICIDES
ARBRES FRUITIERS	dinosèbe DNOC paraquat	*Moyennement dangereux* : carbophénothion (en association), dialiphos, dichlorvos, dioxacarbe, méthamidophos, méthidathion, monocrotophos, ométhoate, phosphamidon . *Plus toxiques* : azinphos éthyl et méthyl, méthomyl, nicotine, parathion éthyl et méthyl, prothoate (en association), mévinphos, oléoparathion .	thirame et zirame sont déconseillés en période de ponte des gallinacées . *Traitements d'hiver* : colorants nitrés en terrain enherbé, huiles jaunes, oléoparathion .
V I G N E	dinosèbe paraquat	méthomyl, parathion éthyl et méthyl, mévinphos, chlorpyriphos éthyl, dialiphos, dichlorvos, méthidathion, azinphos éthyl et méthyl, prothoate (en association) .	thirame *Traitements d'hiver* : arsénite de sodium, colorants nitrés, huiles jaunes, oléoparathion .

MATIERES ACTIVES TOXIQUES POUR LE GIBIER - GRANDES CULTURES

CULTURES	HERBICIDES	INSECTICIDES
BLE, CEREALES d'HIVER et de PRINTEMPS	dinoterbe dinosèbe DNOC paraquat	endosulfan
MAIS	dinoterbe paraquat	endosulfan parathion
BETTERAVES		phosphamidon, parathion éthyl et méthyl, azinphos éthyl et méthyl, déméton méthyl, endosulfan, mévinphos, toxaphène
POMMES de TERRE	paraquat *défanants* : dinosèbe DNOC chlorate de sodium	disulfoton, mercaptodiméthur, méthidathion, phosphamidon, promécarbe, azinphos éthyl et méthyl, chlorfenvinphos, toxaphène .
COLZA		dialiphos, méthidathion, phosalone, parathion éthyl et méthyl, toxaphène .
LEGUMINEUSES FOURRAGERES	dinosèbe paraquat	